



## Barème des honoraires à compter du 02.05.2022

### Location\*

#### Honoraires à la charge du locataire

- Visites, Constitution de dossier, services administratifs : 8 € TTC/m2 de surface habitable
- État des lieux : 3 € TTC/m2 de surface habitable

#### Honoraires à la charge du bailleur

- Visites, Constitution de dossier, services administratifs : 8 € TTC/m2 de surface habitable
- État des lieux : 3 € TTC/m2 de surface habitable

### Gestion\*

#### Honoraires à la charge du bailleur

- Gestion : 8% TTC du loyer chargé mensuel
- Assurance Loyer Impayé (sans carence) : 2,2% TTC du loyer chargé mensuel

### Transaction (Tout type de mandat)

- Parking, Cave, Garage : 2,5% TTC du prix de vente
- Maison, Villa : 5% TTC du prix de vente
- Appartement : 5% TTC du prix de vente
- Terrain : 6% TTC du prix de vente
- Immeuble : 6% TTC du prix de vente